



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
n° 201 – Loi concernant la Ville de Westmount  
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITION .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	3

### ANNEXES

- I. Amendement adopté
- II. Amendements retirés

Séance du mercredi 3 décembre 2014

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n° 201 – Loi concernant la Ville de Westmount (Ordre de l'Assemblée le 12 novembre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
  
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), député ayant présenté le projet de loi
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et de développement des régions
- M. Lemay (Masson)
- M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil)
- M. Paradis (Brome-Missisquoi), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M<sup>me</sup> Ouellet (Vachon)

Autre député présent :

- M. Billette (Huntingdon)

Témoin :

Ville de Westmount :

- M<sup>me</sup> Theodora Samiotis, conseillère de ville pour le district 8 et commissaire à l'aménagement urbain
- M<sup>me</sup> Joanne Poirier, directrice du service de l'aménagement urbain
- M<sup>e</sup> Viviana Iturriaga Espinoza, directrice des services juridiques et greffière

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 15, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

### **AUDITION**

La Commission entend la Ville de Westmount.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 1 : M. Lelièvre (Gaspé) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 12 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 21, la Commission reprend ses travaux.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement.

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Iturriaga Espinoza de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Samiotis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) retire l'amendement coté Am b.

Avec le consentement de la Commission, M. Lelièvre (Gaspé) retire l'amendement coté Am a.

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### **REMARQUES FINALES**

M. Lemay (Masson), M. Lelièvre (Gaspé), M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) font des remarques finales.

À 15 h 41, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Pierre-Luc Turgeon

\_\_\_\_\_  
Pierre Michel Auger

PLT/sq

Québec, le 3 décembre 2014

**ANNEXE I**

**Amendement adopté**

Am. 1  
Article 1

PROJET DE LOI N° 201  
(PRIVÉ)

LOI CONCERNANT LA VILLE DE WESTMOUNT

AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par:

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant:

« 1. Nonobstant les dispositions de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Westmount peut comprendre, en plus des membres résidents, une seule personne qui ne réside pas sur le territoire de la Ville. »;

2° le remplacement, dans le deuxième alinéa, du mot « Un » par « Le ».

member

Adopté  
PCT



## **ANNEXE II**

### **Amendements retirés**

AM. 9  
ARTICLE 1

## AMENDEMENT

LE PREMIER ALÉNEA DE L'ARTICLE 1 EST MODIFIÉ PAR  
L'INSERTION DU MOT «<sup>seule</sup> SEULE » ENTRE LE MOT « UNB »  
ET LE MOT « PERSONNE » ET <sup>PAR</sup> LA SUPPRESSION  
DES MOTS « LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ  
DOIT CEPENDANT ÊTRE CONSTITUÉE DE PRÉSIDENTS DE LA  
VILLE »

Retiré PCT

PROJET DE LOI N° 201  
(PRIVÉ)

Am. b  
ARTICLE 1

LOI CONCERNANT LA VILLE DE WESTMOUNT

AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par:

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant:

« 1. Nonobstant les dispositions de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Westmount peut comprendre, en plus des membres résidents, une seule personne qui ne réside pas sur le territoire de la Ville. »;

2° le remplacement, dans le deuxième alinéa, du mot « Un » par « Le ».

Retiré  
PCT